



Département de l'Hérault

COMMUNE DE BASSAN

1.6

REQUALIFICATION DE LA RD 39 CHEMIN NEUF ET GRAND RUE

PROJET - DCE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE BASSAN
Bassan le :

Signature :

04/2018	CREATION	FSA	JPY	a
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind



Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU

1 bis, place des Alliés
CS 50 676
34 537 BEZIERS CEDEX

Tél : 04-67-09-26-10
Fax : 04-67-09-26-19

Email : bet.lr@gaxieu.fr



BZ-06481

H:\Affaires\Bassan\BZ-06481 Requalification
RD39-Chemin neuf et grand rue\7-PRO-ACT\1-Tr
1\2-Pièces graphiques

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<u>Travaux préparatoires- Installation de chantier-Divers:</u>		
AA 01	<p>Travaux préparatoires et installation de chantier</p> <p>Ces travaux sont payés suivant un forfait global défini en fonction de l'étendue du chantier, de la difficulté de réalisation, de l'importance des sondages et recherches préalables, de la circulation et de toutes sujétions supplémentaires de préparation.</p> <p>Il comprend :</p> <p><u>a) La préparation du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un organigramme du chantier, - la mise en place du panneau de chantier tel que défini dans le C.C.A.P., - la rédaction des méthodes d'exécution, - la validation des conditions géotechniques, - la reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier et des différentes contraintes: <ul style="list-style-type: none"> * le stockage des matériaux, * les points de décharge, * la circulation, * le maintien de la desserte en cours de travaux. <p><u>b) L'implantation</u></p> <p>Le repérage des réseaux existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire - l'implantation des ouvrages principaux à construire - la rédaction d'un calendrier d'exécution des travaux et des résumés de chantier par phases fonctionnelles. <p><u>c) L'aménée, la protection, le repli du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une liste avec la qualification du personnel oeuvrant sur le chantier, - l'établissement d'une fiche détaillée des moyens en matériel (matériel de terrassement, blindage, compactage, hygiène, sécurité, contrôle et divers), - les mesures nécessaires pour la signalisation de jour et de nuit et la protection du chantier, - l'installation des baraques de chantier, laboratoire, ateliers, entrepôts et bureaux, - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - le dispositif de sécurité, la gardiennage, l'éclairage, - les mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, - la conservation des piquets de repères, - la remise en état des lieux en fin de travaux, - l'aménée et le repli du matériel. <p><u>d) Constats préalables à la réalisation du chantier</u></p> <p>Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines.</p>	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.</p> <p>Le forfait:</p>		
AA 08	<p>Marquage - Piquetage des réseaux</p> <p>Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les ouvrages ou tronçons d'ouvrages (réseau principal et branchements) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière.</p> <p>Il sera réalisé conformément au guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux : fascicule 1 - dispositions générales, fascicule 2 - guide technique, fascicule 3 - formulaires et autres documents pratiques.</p> <p>Le marquage-piquetage devra être réalisé pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), <ul style="list-style-type: none"> • réseaux principaux publics, • réseaux particuliers • implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire, • l'implantation des ouvrages principaux à construire, - le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'oeuvre et d'exécution.</p> <p>Le forfait :</p>	forf	
AA 09	<p>Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux</p> <p>Ce prix rémunère la maintenance du marquage-piquetage au sol pendant toute la durée des travaux réalisé conformément au guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux : fascicule 1 - dispositions générales, fascicule 2 - guide technique, fascicule 3 - formulaires et autres documents pratiques et décrit dans le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique dans le relevé topographique.</p> <p>Le marquage-piquetage devra être maintenu pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien du marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), <ul style="list-style-type: none"> • réseaux principaux publics, • réseaux particuliers 	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> • implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire, • l'implantation des ouvrages principaux à construire, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'oeuvre et d'exécution.</p> <p>Le forfait :</p>		
BC 95	<p>Dossier de récolement</p> <p>Ce prix rémunère l'établissement et la fourniture de dossiers de récolement établis en x, y, z par le géomètre du maître d'ouvrage, et conformément au C.C.T.P.</p> <p>Ils devront être établis en utilisant les symboles de l'annexe E du fascicule n° 70 et de la norme NF P02 001.</p> <p>Outre les plans établis sur rapport papier ou contre-calque, ils seront remis sur support informatique compatible avec le format DXF.</p> <p>Les dossiers comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan général des réseaux, - les plans de détails, - les branchements, - les diverses caractéristiques des travaux. <p>Il s'applique suivant les cas :</p>		
BC 95 02	<p>- Au forfait</p> <p>Le forfait :</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
<u>Terrassements - Déposes - Démolitions:</u>			
AA 12	<p>Dessouchage des arbres</p> <p>Ce prix rémunère le dessouchage des arbres existants.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage de l'arbre, - l'extraction de la souche, - la mise en oeuvre de désherbant sur les racines pour éviter la repousse, - l'évacuation des produits hors du chantier ou leur incinération sur le site avec toutes les mesures de sécurité, - le chargement, le transport, le déchargement et le régilage aux décharges autorisées. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique à l'unité suivant la circonférence du tronc à 1 m du sol.</p>		
AA 12 01	<p>- Circonférence de 0,70 à 1,60 m</p> <p>L'unité :</p>	u	
AA 13	<p>Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton</p> <p>Ce prix rémunère la démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton existants.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extraction de matériaux constitutifs de l'ouvrage en terrain de toutes natures, y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper ou du marteau piqueur (mais pas l'utilisation de l'explosif), - la décapitation du caniveau existant à une cote de - 0.16m du niveau fini des trottoirs - la récupération éventuelle des matériaux nobles, - le rangement et le stockage des matériaux à réutiliser, - la protection éventuelle des propriétés riveraines et des réseaux apparents ou cachés. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux imputables à l'accès à la difficulté de manoeuvre, à la nature du sol et de l'état des murs, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube exécuté mesuré contradictoirement.</p>		
AA 13 01	<p>- Agglomérés de ciment ou briques</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AA 21	<p>Déblais en terrains de toutes natures</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements en déblais en terrains de toutes natures.</p> <p>Il comprend :</p>	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - l'implantation du terrassements, - les piquetages complémentaires et spéciaux éventuels, - le décapage de la terre végétale, son transport et sa mise en dépôt sur le site, la reprise et l'aménagement des espaces verts, - l'extraction des terres ou terrains de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper, - le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs, - le réglage de la plateforme et des talus, - la purge de tous les éléments instables, - la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toute nature, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - l'aménagement des dépôts définitifs, - les essais de laboratoire. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mesuré au profil en place avant et après les terrassements.</p> <p>Le mètre cube :</p>		
AA 23	<p style="text-align: center;">Transport des déblais hors du chantier</p> <p>Ce prix rémunère exclusivement le transport des déblais hors du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, - le transport aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - le déchargement, - le réglage. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la nature du matériau à transporter, des intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube compté avant extraction (hors foisonnement).</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AA 33	<p style="text-align: center;">Décroutage de plate-forme</p> <p>Ce prix rémunère le décroutage de la plate-forme sur une chaussée, un trottoir, un parking ou tout autre espace revêtu de matériau du type béton bitumineux, béton de ciment ou similaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décroutage mécanique du sol en place sur l'épaisseur de la couche de roulement, - le chargement, le transport, le déchargement et le réglage aux décharges autorisées des matériaux impropres à la remise en forme, y compris les frais de décharge, - le nivellement, le réglage et le compactage de la surface décroûtée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré contradictoirement.</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AA 33 01	<p>- Chaussées et parkings</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AA 33 02	<p>- Trottoirs</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 04	<p>Découpage revêtement scie circulaire</p> <p>Ce prix rémunère les travaux de découpe mécanique d'un tapis pour la reprise de chaussées partiellement dégradées ou le raccordement de chaussée neuve sur chaussée existante.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménée et le repli du matériel nécessaire à cette prestation, - la découpe proprement dite du tapis périmétriquement à la superficie dégradée, - le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux à la décharge, y compris les frais de décharge, - la reprise éventuelle des lèvres de la découpe dans le cas où ces dernières ne présenteraient pas un bord franc, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérentes à l'exécution de ce travail.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire découpé suivant les prescriptions ci-dessus.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AC 01	<p>Dépose de bordures et caniveaux</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de bordures et de caniveaux existants quelle que soit leur nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage des bordures et des fondations à chaque extrémité de la zone à déposer, - le démontage des bordures et des caniveaux, - la démolition éventuelle du béton de fondation, - le tri, le nettoyage et le décroustage des éléments réutilisables, - l'évacuation des bordures ou des caniveaux non réutilisables ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, - la mise en dépôt des bordures et des caniveaux en vue de leur réemploi. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire déposé mesuré contradictoirement quel que soit le type de bordures ou de caniveaux.</p> <p>Le mètre linéaire:</p>	ml	
AF 43 09	<p>Dépose panneau Signalisation Verticale</p> <p>Ce prix rémunère la dépose des panneaux de signalisation verticale existants</p>	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>quelle que soit leur nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage des poteaux, - la démolition de la fondation existante, - le tri, le nettoyage et le décroulage des éléments réutilisables, - l'évacuation des panneaux ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p> <p>Le forfait:</p>		
AF 64	<p>Dépose du mobilier urbain existant</p> <p>Ce prix rémunère la dépose du mobilier urbain existant quelle que soit sa nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le démontage et le sciage du mobilier, - la démolition des fondations - le tri, le nettoyage et le décroulage des éléments réutilisables, - l'évacuation du mobilier ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p> <p>Le forfait:</p>	forf	
AC 06 01	<p>Dépose d'avaloir à grille EP</p> <p>Ce prix rémunère la dépose d'avaloirs et d'avaloirs à grille existants quelle que soit leur nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage soigné du revêtement de la zone à déposer, - le démontage des grilles et des cadres, - le tri, le nettoyage et le décroulage des éléments réutilisables, - l'évacuation des grilles ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, - la mise en décharge agréée des avaloirs, des bordures et des caniveaux <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p> <p>L'unité:</p>	u	
AC 06 02	<p>Dépose de grille EP</p> <p>Ce prix rémunère la dépose des grilles d'engouffrement d'eaux pluviales quelle</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>que soit leur nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage soigné du revêtement de la zone à déposer, - le démontage des grilles et des cadres, - le tri, le nettoyage et le décrouitage des éléments réutilisables, - l'évacuation des grilles ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, - la mise en décharge agréée des avaloirs, des bordures et des caniveaux <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p> <p>L'unité:</p>		
AC 07	<p>Dépose de la grille du caniveau existant</p> <p>Ce prix rémunère la dépose des grilles des caniveaux existants quelle que soit leur nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage des caniveaux à chaque extrémité de la zone à déposer, - le démontage des grilles et des cadres, - le tri, le nettoyage et le décrouitage des éléments réutilisables, - l'évacuation des grilles ainsi que des matériaux démolis, aux décharges autorisés y compris les frais de décharge, - la mise en dépôt des bordures et des caniveaux en vue de leur réemploi. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p> <p>Le forfait:</p>	forf	
BC 58	<p>Sondage pour recherche de canalisations existantes</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation de sondage pour recherche de réseaux existants.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les démarches administratives, - les terrassements mécaniques et manuels en terrain de toute nature y compris le rocher compact, - l'élaboration d'un cahier de récolement des réseaux existants, - le remblaiement des fouilles en terre d'extraction ou en tout venant 0/31,5 dans le cas de rocher compact, - l'évacuation des terres non employées en remblai, aux décharges publiques, - les frais de décharge, - les travaux de remise en état des lieux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de fourniture et de mise en oeuvre.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p>	forfait	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Au forfait :		
	<u>Voirie:</u>		
AB 01	<p>Réglage compactage</p> <p>Ce prix rémunère le réglage et le compactage du terrain à la cote du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ce travail, - le réglage du terrain, - le compactage général au rouleau à pneus de 20 T au moins ou avec tout autre matériel de compactage approprié (et agréé par le Maître d'Oeuvre) par longueur de 60 m minimum et de 15 passages au moins, jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle de l'Optimum Proctor Modifié. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de l'obligation de réaliser cette opération.</p> <p>Il s'applique au mètre carré exécuté.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 03	<p>Géotextile protection anti-contaminante</p> <p>Ce prix rémunère la mise en place d'un géotextile sur plate-forme préalablement préparée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et le déchargement à pied d'oeuvre, - la mise en place du géotextile suivant la méthode d'assemblage par couture avec un ourlet ou par chevauchement en respectant les prescriptions du fabricant, - les coupes et les raccords, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en oeuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en place.</p>		
AB 03 01	<p>- Densité 200 gr/m2</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 17	<p>G.N.T. 0/31.5 base ép. 0,30 m</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de graves non traitées granularité 0/31.5 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de graves avec un équivalent sable > 40, - le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, 	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>		
AB 41	<p>Couche d'imprégnation sablée</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation sablée sur la plate-forme, préalablement à la mise en oeuvre de la couche supérieure.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 650 g/m2 répartis régulièrement - la fourniture du granulat 4/6, concassé et lavé - le répandage à raison de 6 à 7 l/m2, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 43	<p>Béton bitumineux semi grenu 0/10 - (BBsg 0/10)</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de béton bitumineux semi grenu 0/10, pour l'exécution de couche de roulement, épaisseur moyenne d'utilisation 6 à 7 cm, épaisseur minimale 5 cm et conforme à la norme NF P 98 - 130.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage mécanique des chaussées à revêtir avec nettoyage et enlèvement des terres ayant déboulé des terrains alentours, - la couche d'accrochage (non comprise et réglée au prix correspondant), - la fourniture des matériaux : concassé 0/10, liant (bitume 60/70), filler et pigments, - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - le pesage contradictoire des camions sur bascule agréée par le Maître d'Oeuvre, - la mise en oeuvre au finisseur en une seule couche de manière à obtenir après compactage les épaisseurs prescrites, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans le fascicule n°27 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en oeuvre, mesurée contradictoirement.</p>		
AB 43 01	<p>- Epaisseur de 0,06 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
AB 42	<p>Couche d'accrochage</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage sur la plateforme, préalablement à la mise en oeuvre d'un revêtement.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage et le nettoyage soigné des surfaces à revêtir et l'évacuation des produits recueillis en dépôts définitifs, - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume pur cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 répartis régulièrement, le répandage du liant à raison de 0.385 kg/m2), - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 25	<p>Grave bitume 0/20 - (GB 0/20)</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de grave bitume 0/20.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de granulat 0/20, - la fourniture d'émulsion de bitume cationique à rupture lente ou surstabilisée dosée entre 3 % et 5 %, exceptionnellement 6 %, <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la mise en oeuvre mécanique par finisseur ou par niveleuse, en une seule passe, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, - la réalisation d'un léger sablage avec la fourniture du matériau, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans les fascicules n°25 et n°27 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en oeuvre, mesurée contradictoirement.</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AB 25 01	<p>- Epaisseur de 0,14 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
AB 85	<p>Réalisation d'une aire en résine antidérapante bi-composante sable naturel couleur au choix du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre manuellement de l'émulsion de résine acrylique bi-composante + sable naturel couleur au choix du Maître d'Ouvrage pour habillage des carrefours.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage mécanique zone à revêtir avec nettoyage et enlèvement des terres ayant déboulées des terrains alentours, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans le fascicule n°27 du C.C.T.G, - la main d'œuvre, le prémarquage, - la fourniture et la mise en œuvre de la résine acrylique bi-composante + sable, y compris protection du revêtement. - le balayage de l'excédent. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages en dépassement et à raccorder.</p> <p>Il s'applique mètre carré réalisé.</p> <p>Le mètre carré:</p>	m2	
<u>Trottoirs:</u>			
AB 17 01	<p>G.N.T. 0/31.5 base ép. 0,40 m</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de graves non traitées granularité 0/31.5 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de graves avec un équivalent sable > 40, - le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AB 71	<p>Trottoir béton désactivé</p> <p>Ce prix rémunère la confection d'aires de trottoirs en béton désactivé sur couche de base préalablement réglée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la récupération du système de fermeture, l'enlèvement soigné pour réutilisation puis, après la mise à la cote des parois, la remise en place avec scellement à la cote du projet, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la fourniture sur le chantier et la mise en œuvre du béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la fourniture et la mise en place d'un treillis soudé, - la fourniture et la mise en place d'un film en matériau imperméable de type polyane ou similaire à interposer entre la couche de base et le béton, - la mise en place de plastifiant, - la réalisation d'un coffrage si nécessaire, - l'exécution régulière tous les 4 m perpendiculairement d'un joint de retrait flexion (règle PVC), ainsi qu'à la limite de chaque revêtements, - la fourniture et la mise en œuvre du produit désactivant en surface, - le réglage de la surface à la règle vibrante, le talochage ou le lissage de cette dernière, - la façon des joints, - le balayage de l'ensemble, - le nettoyage haute pression (y compris fourniture de l'eau et de l'électricité). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre y compris la protection de tous les ouvrages adjacents, RAL et granulométrie au choix du maître d'ouvrage.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en œuvre, mesuré contradictoirement pour les épaisseurs ou caractéristiques suivantes :</p>		
AB 71 01	<p>- Epaisseur 0.10 m en section courante et 0.20m aux entrées des garages</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AG 25	<p>Pre-Dalle en béton sur caniveau existant</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de prédalles préfabriquées en béton armé pour fermeture du caniveau existant.</p> <p>Les prédalles auront une épaisseur de 6cm et une largeur égal ou supérieur à la largeur interne du caniveau existant plus 4cm de part et d'autre.</p> <p>L'ensemble de la structure trottoir+caniveau fermé avec les prédalles doit être carrossable.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'étude structurelle et la création d'un plan de ferrailage par un bureau d'études béton armé, - la fourniture et la mise en place des prédalles, - la fourniture et la mise en place du ferrailage, - l'exécution des réservations et la solidarisation au caniveau existant - la fabrication, la fourniture et la mise en place du béton, - l'exécution des fondations en béton pour soutien des prédalles, 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- le décoffrage, - le raccordement des ouvrages annexes</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre carré de prédalle mise en oeuvre.</p>		
AB 73	<p>Ilot franchissable en béton désactivé</p> <p>Ce prix rémunère la confection d'ilot franchissable en béton désactivé sur couche de base préalablement réalisée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la récupération du système de fermeture, l'enlèvement soigné pour réutilisation puis, après la mise à la cote des parois, la remise en place avec scellement à la cote du projet, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la fourniture sur le chantier et la mise en oeuvre du béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la fourniture et la mise en place d'un treillis soudé, - la fourniture et la mise en place d'un film en matériau imperméable de type polyane ou similaire à interposer entre la couche de base et le béton, - la mise en place de plastifiant, - la réalisation d'un coffrage si nécessaire, - l'exécution régulière tous les 4 m perpendiculairement d'un joint de retrait flexion (règle PVC), ainsi qu'à la limite de chaque revêtements, - la fourniture et la mise en oeuvre du produit désactivant en surface, - le réglage de la surface à la règle vibrante, le talochage ou le lissage de cette dernière, - la façon des joints, - le balayage de l'ensemble, - le nettoyage haute pression (y compris fourniture de l'eau et de l'électricité). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre y compris la protection de tous les ouvrages adjacents, RAL et granulométrie au choix du maître d'ouvrage.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre, mesuré contradictoirement pour les épaisseurs ou caractéristiques suivantes :</p>	m2	
AB 73 01	<p>- Epaisseur 0.30 m ; granulométrie 0/14</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	

<u>Mobilier urbain et Equipements</u>			
AF 20	<p>Potelet</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et pose de potelets.</p> <p>Il comprend :</p> <p>Caractéristiques: Tube acier à sceller hauteur 1200 dont 200 de scellement, partie haute pièce usinée en aluminium anodisé hauteur 20 avec marquage identitaire simple traitement spécial bord de mer galvanisation à chaud, époxy et laquage fine texture RAL.</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, des potelets, - l'implantation, - les terrassements pour scellement, - la fourniture et la mise en œuvre parfaitement verticale du potelet y compris la confection de plots béton de scellement - la pose sur fondation et blocage latéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - le scellement de la borne et raccord avec le revêtement de surface, - l'évacuation des déblais aux décharges publiques ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - le nettoyage des éléments souillés, - la remise en état des lieux à l'identique, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bornes, et par l'évacuation des matériaux excédentaires.</p> <p>Il s'applique à l'unité mise en place pour les types suivants:</p>		
AF 20 01	<ul style="list-style-type: none"> - Type fixe <p>L'unité :</p>	u	
AF 25	<p>Arceau pour vélo</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et pose des arceaux pour vélos.</p> <p>Caractéristiques: Tube à sceller en acier inox 316L ou 304L finition brossé. Hauteur 1000 mm dont 200mm de scellement. Tube de diamètre 60,3 mm avec platine cache scellement;</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre des arceaux, - l'implantation, - les terrassements pour scellement, - la fourniture et la mise en œuvre parfaitement verticale de l'arceau y compris la confection de plots béton de scellement - la pose sur fondation et blocage latéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - le scellement de l'arceau et raccord avec le revêtement de surface, - l'évacuation des déblais aux décharges publiques ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - le nettoyage des éléments souillés, - la remise en état des lieux à l'identique, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des arceaux, et par l'évacuation des matériaux excédentaires.</p> <p>Il s'applique à l'unité mise en place</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	L'unité :		
AF 55	<p>Banc bois</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'un banc en bois, modèle et couleur à déterminer par le maître d'Ouvrage.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements en fouille, la réalisation d'un massif de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dimensions apparentes: 1,85 m de longueur sur une largeur de 0,40 m et de hauteur 0,10 m, - le chargement, le transport, et la mise en place du banc, - le scellement du banc par pattes de scellement, - l'évacuation des déblais aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en place et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité mise en place.</p> <p>L'unité :</p>	u	
AG 16	<p>Construction de muret en aggro creux</p> <p>Ce prix rémunère la construction de muret en aggro creux d'une hauteur de 0,60 m.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation - les terrassements des fouilles pour réalisation de fondation à une profondeur hors gel - la fourniture et le déchargement à proximité du chantier des agglos et du mortier de pose, - la pose des agglos sur lit de mortier y compris calage et mise à niveau, - la fourniture et la pose du lit de mortier. - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de fourniture et main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en place et mesuré contradictoirement (le béton de fondation sera compté à part au prix correspondant).</p>		
AG 16 03	<p>- Agglo 20 x 20 x 50</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AG 17	<p>Enduit de mur</p> <p>Ce prix rémunère l'enduit de mur réalisé en trois couches.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première couche dite d'accrochage, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- une deuxième couche formant le corps d'enduit, - une troisième couche appelée couche de finition,</p> <p><u>Première couche :</u> Le sable sera un granulat 0.25/3.15 et comportera peu d'éléments fins. Le dosage variera de 500 à 600 kg de ciment Portland par m3 de sable sec. Le dosage en eau devra être adapté au pouvoir de succion du support et aux conditions climatiques. Le mortier sera projeté vigoureusement sur le support.</p> <p><u>Deuxième couche :</u> Le sable sera un granulat de 0.1/3.15 et devra comporter au moins 5% de fines. Sa granulométrie devra être continue. Le dosage variera de 250 à 350 Kg de ciment et 125 à 175 Kg de chaux hydraulique ou grasse par m3 de sable. Cette couche ne sera exécutée que lorsque la première aura effectuée une partie de son retrait et en aucun cas devra être effectuée avant 3 jours d'attente. La capacité de cette couche devra être réalisée par un serrage très énergique et uniforme du mortier à la taloche. Dans ce but, l'application se fera en 2 passes au plus, suivant l'épaisseur. Cette couche ainsi exécutée devra répondre aux caractéristiques exigées pour l'enduit fini (planitude, rectitude des arêtes, gorges arrondies, etc...) L'état des surfaces devra être rugueux et obtenu par le passage d'une règle. L'épaisseur moyenne des deux premières couches devra être comprise entre 15 et 20 mm suivant les tolérances du support considéré de façon à assurer en tout point un recouvrement d'au moins 10 mm.</p> <p><u>La couche de finition</u> sera réalisée au mortier de ciment, ou décoratif taloché et gratté, ou mortier décoratif projeté, ou enduit de parement plastique. Le délai à respecter avant l'application sera de l'ordre de 8 à 15 jours. Cette couche ne devra en aucun cas rétablir la planitude de l'enduit et devra couvrir sans surcharge.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en place et mesuré contradictoirement.</p>		
AG 17 01	<p>- Parties verticales</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
EG 21	<p>Clôture panneau rigide</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'une clôture de 1,5 m de hauteur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation de la clôture, - le débroussaillage, l'arrachage d'arbres (si nécessaire après accord du Maître d'Oeuvre), le dessouchage et la mise en dépôt, - l'exécution des terrassements par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper (mais pas l'utilisation de l'explosif), la mise en dépôt des déblais, - le chargement et le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - le déchargement et le réglage, - l'exécution de fouilles, la fourniture et la mise en oeuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur nécessaire à la réalisation des plots de fondation pour les poteaux, - la fourniture et le scellement des poteaux, 	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- la fourniture et la pose de panneaux grillagés rigides plastifiés, teinte à valider en accord avec le Maître de l'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre,</p> <p>- la remise en état des lieux,</p> <p>- la réparation de tous les dégâts aux propriétés riveraines quelle qu'en soit l'importance.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire posé.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>		
AF 99	<p>Terrassements et Génie Civil pour conteneur enterré de 5m3</p> <p>Ce prix rémunère les travaux de terrassement et de génie civil préalable à la mise en place des conteneurs enterrés mono-compartiment de 5m3 pour la collecte du verre, des emballages et des journaux et magazines tels que définis sur le plan des ouvrages et conformes aux prescriptions du SICTOM.</p> <p>Les cuves seront en béton armé monobloc classe C30/37. Les dimensions des cuves seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fond 1665mm x 1665mm (dimensions extérieurs) - Epaisseur - Hauteur 2940mm <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ce travail, - l'implantation, - l'exécution de la fouille de longueur 5,8m ; largeur 2.07m et hauteur 3.07m par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes natures, - l'épuisement des eaux stagnantes en fond de fouille par pompage, - l'évacuation à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le représentant du Maître d'Ouvrage, y compris frais de décharge. - le nivellement du fond de fouille - l'exécution d'une semelle de propreté en béton, épaisseur 0.15m - la fourniture et la pose à niveau des cuves béton de réception des conteneurs, y compris les pieds d'appui, les cadres métalliques supérieur et inférieur, - la fourniture et la mise en œuvre du remblai drainant sur 0,20m d'épaisseur entre les cuves et le terrain naturel - toutes les garanties du fabricant concernant les cuves, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de fournitures, de mise en oeuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique à l'unité mis en oeuvre.</p> <p>L'unité :</p>	u	
<u>Bordures:</u>			
AC 11	<p>Bordures et caniveaux en béton à parement granité</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures et de caniveaux en béton de ciment à parement granité.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bordures, des caniveaux, et du béton de ciment, - l'implantation, et le nivellement, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - les terrassements en rigole, - l'évacuation des déblais aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, - la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bordures et des caniveaux, par la réalisation des courbes (les portions d'éléments droits sont strictement interdites), par l'enfoncement progressif de certains éléments pour raccordement sur éléments de nature différente, par l'évacuation des matériaux excédentaires, par la réalisation d'angles, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire pour les bordures et les caniveaux en béton de ciment de types suivants :</p>		
AC 11 02	- Bordures de trottoirs type T2 Le mètre linéaire :	ml	
AC 11 07	- Bordures d'accotements type A2 Le mètre linéaire :	ml	
AC 11 17	- Bordures - caniveaux d'accotement A1 Le mètre linéaire :	ml	
AC 11 08	- Caniveaux simple pente type CS1 Le mètre linéaire :	ml	
AC 11 15	- Caniveaux double pente type CC1 Le mètre linéaire :	ml	
AC 11 19	- Bordurettes type P1 Le mètre linéaire :	ml	

<u>Signalisation:</u>			
AF 49	Signalisation horizontale Ce prix rémunère la confection de signalisation horizontale antidérapante. Ces travaux seront exécutés conformément à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre I – septième partie. A partir du 01/01/2008, conformément à l'arrêté du 10 mai 2008 relatif à la certification de conformité des produits de marquage de chaussées, seuls les produits NF2 pourront être appliqués sur la voie publique. Le référentiel NF2 est la transposition de normes européennes (EN 1436 et EN 1824) en normes françaises complété par les anciennes normes complémentaires non abrogées. Les produits de marquage devront être conforme au référentiel NF		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>environnement (NF 331) ou techniquement équivalent.</p> <p>Les produits seront conformes obligatoirement au référentiel NF2. Les produits seront conformes au référentiel NF environnement ou techniquement équivalent. Les deux normes sont complémentaires et garantissent les caractéristiques techniques et environnementales des produits voulu par le Maître d' Ouvrage.</p> <p>Les travaux linéaires seront effectués en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peintures routières certifiées NF2 respectant l'environnement ; non rétro réfléchissantes ; classe de roulement 1 000 000 passages de roues. - Enduit à froid certifiés NF2 respectant l'environnement ; non rétro réfléchissants ; classe de roulement 1 000 000 passages de roues. <p>Les produits de saupoudrages et les produits antidérapants seront homologués conformément à l'arrêté relatif au marquage CE du 7 Octobre 2004. Les produits de saupoudrage doivent être obligatoirement marqués CE.</p> <p>L'entrepreneur devra fournir les fiches attestant des performances des produits selon le référentiel NF2 et NF 331 ou équivalent.</p> <p>Travaux compris dans l'entreprise Sont compris dans l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des spécifications des produits appliqués conforme aux normes NF2 et NF environnement ou équivalent. • La fourniture des produits de couleur jaune de catégorie NF2 et NF environnement ou équivalent. • La fourniture des microbilles de verre pour rétro réflexion. • Le dépoussiérage des parties de chaussée qui doivent recevoir le marquage. • L'effacement. • Le pré marquage. • L'application des produits. • La protection des dispositifs rétro réfléchissants encastrés dans la chaussée au droit des bandes. • La fourniture et le déplacement de la signalisation temporaire nécessaire à la protection directe des chantiers. <p>Les produits de signalisation horizontale doivent répondre aux critères écologiques et de performances définis la norme dans le cadre des ecolabel français :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Absence de substances dangereuses. 2- Absence d'étiquetage de danger. 3- Réduction des pertes matières. 4- Traitement des déchets de fabrication. 5- Teneur en pigmentations blancs TIO2 (inférieure à 200 g/m2 de feuil sec pour une peinture ; inférieure à 400 g/m2 de feuil sec pour un enduit ou une bande préfabriquée). 6- Teneur en Composés Organiques Volatils inférieur à 80 g/kg de produit fini. 7- Teneur en hydrocarbures aromatiques inférieure à 0,5% du poids dans la formulation. <p>L'adjudicataire du marché doit fournir au maître d'ouvrage les fiches techniques des produits de marquage attestant du respect de la norme NF2 et du respect des critères environnementaux. Ces documents attesteront des performances des produits de marquage routier.</p> <p>L'entrepreneur utilisera des produits aqueux ou sans solvant nocif. En même temps que la définition des travaux, l'entrepreneur soumettra la nature des produits aux maître d'œuvre pour agrément. Toutes modifications de produits sera soumis aux maître d'œuvre pour validation. L'utilisation de peinture à base de toluène est interdite.</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Peinture sans solvant nocif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peinture urbaine • 1 000 000 passages de roues • Forte blancheur • Durabilité élevée • Préservation de l'applicateur • Préservation de l'environnement • Antidérapant <p>Enduit à froid 2 composants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peinture urbaine • 1 000 000 passages de roues • Forte blancheur • Durabilité élevée • Préservation de l'applicateur • Préservation de l'environnement • Antidérapant renforcé <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - le balayage mécanique des zones à marquer, - l'implantation, - la fourniture de la peinture et de la résine, - le pré-marquage au sol, la réalisation de l'enduit, - le marquage au sol : soit à la main (pistolet), soit par engin mécanique (airless, air comprimé), des différents symboles, - la mise en place de marquage à la résine pour la réalisation des passages piétons, des aires de livraisons, des arrêts de BUS conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions/cahiers des charges de la mairie ou de la CAHM concernant les arrêts de BUS. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique dans les conditions suivantes :</p>		
AF 49 01	- Bande épaisseur = 0.10 m continue Le mètre linéaire :	ml	
AF 49 02	- Bande épaisseur = 0.10 m discontinue Le mètre linéaire:	ml	
AF 49 03	- Cédez le passage / Stop Le mètre carré :	m2	
AF 49 04	- Passage piétons Le mètre carré:	m2	
AF 49 05	- Marquages spéciaux (triangle plateau, flèches, ...) Le mètre carré :	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AF 43	<p>Signalisation verticale normalisée</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de panneaux indicateurs normalisés pour signalisation verticale.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - l'implantation du panneau, - l'exécution de la fouille par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes natures, - la mise sur berge des déblais, - l'approche et la mise en place du panneau, le calage, la fourniture et la mise en œuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la réalisation du massif de fondation, - le chargement et le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées, le déchargement et le régilage, y compris les frais de décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de leurs réparations éventuelles en cas de dégât, sous la surveillance et les directives des administrations ou services concernés.</p> <p>Il s'applique à l'unité de panneau mise en place pour les références suivantes :</p>		
AF 43 01	<p>- Panneau AB4 (stop)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau B1 (sens interdit)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau B2b (interdit tourner à droite)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau B21-2 (obligation sens vers la gauche)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau B30 (zone 30)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau B51 (fin de zone 30)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau C12 (sens unique)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau C18 (sens de priorité)</p> <p>L'unité:</p>	u	
AF 43 01	<p>- Panneau AB25 (giratoire)</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	L'unité:		
AF 50 01	<p>Bande de guidage podotactile à simple rainure pour PMR</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de dalle de guidage à double rainure de 18cm de largeur pour personnes aveugles et mal voyantes, conformes a la norme NF P98-352</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bandes et du béton de ciment, - l'implantation, et le nivellement, - les terrassements en rigole, - l'évacuation des déblais aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, - la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire mis en place.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AF 50 02	<p>Bande podotactile d'éveil et de vigilance en béton à parement granité</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de dispositif podo-tactile d'éveil et de vigilance à l'usage des personnes aveugles et malvoyante composé de dalles en béton à parement granité (coloris à définir avec le maître d'ouvrage).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le chantier dalles podo-tactile en pierre reconstituée, - l'implantation et le nivellement, - la fourniture des dalles béton podo-tactile (celles-ci devront être conforme aux prescriptions du fabricant et à la norme NF P 98-351). - la pose sur le mortier de 0.05 m d'épaisseur des dalles. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions et en particulier ceux concernant la découpe des éléments,</p> <p>Il s'applique au mètre carré mise en place.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
<u>Divers:</u>			
AB 81	<p>Mise à niveau d'ouvrages existants</p> <p>Ce prix rémunère pour l'adaptation au projet, la mise à la cote d'ouvrages béton maçonnés ou préfabriqués existants (regard de visite, chambre F-T, boîte siphonide) .</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la récupération du système de fermeture, l'enlèvement soigné pour réutilisation puis, après la mise à la cote des parois, la remise en place avec scellement à la cote du projet, - la démolition au marteau piqueur ou à la main des parois pour l'abaissement à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement, - à l'inverse du paragraphe précédent, le coffrage des parois et le coulage de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la surélévation à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des précautions à prendre pour récupérer le système de fermeture, quelle que soit la hauteur de l'ouvrage existant et son emplacement, des travaux éventuels résultant d'un bris de celui-ci, des sujétions de nettoyage dans les regards et autour d'eux, des dimensions différentes que peuvent avoir ces regards et toutes les sujétions de terrassements éventuels, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité mise en oeuvre.</p>		
AB 81 01	<p>- A l'unité de couronnement</p> <p>L'unité :</p>	u	
AB 82	<p>Mise à niveau de bouches a clés</p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau des bouches à clés préalablement à l'exécution des travaux sur la chaussée ou les accotements.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opérations de nivellement, - les fournitures nécessaires à la surélévation et la protection localisée des travaux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité mise à niveau.</p> <p>L'unité :</p>	u	
AG 20	<p>Raccordement des bas de façades</p> <p>Ce prix rémunère la réfection des bas de façades dégagés du fait de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné de l'enduit, - le découpage des éventuels bourrelets béton apparus lors de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons, - le décroûtage entre le trottoir et la partie découpée, - l'exécution d'un enduit au mortier de ciment à deux couches taloché fin, - la réfection du parement de façade en matériau de même nature que l'existant. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, d'exécution et main</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré réalisé quelle que soit la nature du revêtement et sa teinte.</p> <p>Le mètre carré :</p>		
AG 26	<p>Reprise des Seuils</p> <p>Ce prix rémunère la réfection des seuils des propriétés privées à la cote existante</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné du revêtement - le découpage des éventuels bourrelets béton apparus lors de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons, - le décroulage entre le trottoir et la partie découpée, - l'exécution d'un enduit au mortier de ciment à deux couches taloché fin, - la réfection du parement des marches des entrées en matériau de même nature que l'existant. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, d'exécution et main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité réalisée quelle que soit la nature du revêtement et sa teinte.</p> <p>L'unité :</p>	u	
BD 88	<p>Comblement d'un puit existant</p> <p>Ce prix rémunère le comblement et la condamnation d'un puit existant de 7 mètres de profondeur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné du revêtement - le comblement du puit avec du ballaste, - la fourniture et la pose d'une dalle de répartition en béton 2m x 2m yc toute maçonnerie pour adaptation de la dalle au puit - la fourniture et la pose d'un tampon en fonte Ø600 <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, d'exécution et main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité réalisée</p> <p>L'unité :</p>	u	
AF 32	<p>Abri bus sans vitres latérales</p> <p>Ce prix rémunère la pose d'un abri de bus sans vitres latérales ainsi que son coffret de commande.</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre de l'abri et du coffret - l'implantation, - les terrassements pour scellement, - la fourniture et la mise en œuvre parfaitement verticale de l'ensemble y compris la confection de plots béton de scellement - la pose sur fondation et blocage latéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - le scellement de la borne et raccord avec le revêtement de surface, - l'évacuation des déblais aux décharges publiques ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - le nettoyage des éléments souillés, - la remise en état des lieux à l'identique, - l'alimentation B.T entre le CIBE et l'armoire de commande, - les disjoncteurs d'abonné de puissance appropriée, et différentiels - l'interrupteur frontière conforme aux spécifications Enedis, - le tableau de commande de la vidéo protection entièrement câblé et équipé nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, - le tableau de commande de l'abri bus câblé et équipé nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, - les commandes manuelles, - le raccordement des câbles d'alimentation et départs, - les contrôles d'isolement et continuité, - les démarches pour la mise en place du comptage, - les essais de fonctionnement - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité fournie et posée.</p> <p>L'unité :</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
<u>Réseau eaux pluviales:</u>			
BC 01	<p>Fouille pelle mécanique ou main</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements de fouilles pour canalisations, ainsi que le remblaiement de la fouille après la pose des canalisations.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation de la fouille, - le découpage soigné du revêtement existant dans l'emprise des chaussées revêtues de part et d'autre de la tranchée, - l'exécution de la fouille par engin mécanique en terrain de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper (mais pas l'utilisation de l'explosif), la mise sur berge des déblais ou en cas d'impossibilité en dépôt en vue de reprise pour remblaiement, - le débroussaillage, l'arrachage d'arbres, le dessouchage et la mise en dépôt, - l'assainissement, l'étalement, le boisage des fouilles, - l'épuisement et le détournement des eaux souterraines et superficielles avec la fourniture du matériel, de la main d'oeuvre, quelle que soit la profondeur de la tranchée, et l'énergie nécessaire, et est toutefois spécifiée que dans le cas ou l'épuisement nécessiterait un pompage d'un débit continu supérieur à 25 m³/h, les heures de pompage seraient payées comme indiqué au prix correspondant, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, le dressement des parois et l'exécution des niches et des saignées, - la fourniture et la mise en place si nécessaire au fond de la fouille d'une couche de sable, y compris la fourniture et les frais inhérents, - le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, le déchargement et le régilage, les frais de décharge, - la reprise sur berge ou à l'emplacement du dépôt et le remblaiement de la fouille après pose de la canalisation avec de la terre meuble expurgée de cailloux par couches successives de 0.20 m d'épaisseur maximum compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95% de l'O.P.M. et l'entretien des remblais pendant le délai du terrassement, - la remise en état des lieux, - la réfection provisoire de la voirie, des trottoirs, des bordures ou des rigoles avec réutilisation des matériaux déposés, y compris l'entretien jusqu'à la réfection définitive, - la réparation de tous les dégâts aux propriétés riveraines quelle qu'en soit l'importance. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles d'un diamètre inférieur à 0,30 m, de leurs croisements et de leurs réparations éventuelles en cas de dégâts, sous la surveillance et directives des administrations ou services concernés, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, etc... le tout suivant les prescriptions du C.C.T.P. et des fascicules 70 et 71 du C.C.T.G., ainsi que, s'il y a lieu, les conditions imposées par les permissions de voirie.</p> <p>Il s'applique au mètre cube de tranchée exécutée :</p>		
BC 01 01	<p>- Jusqu'à 3.00 m de profondeur</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BC 12	<p>Plus value pour remblaiement de fouille</p> <p>Ce prix rémunère en plus value le remblaiement des fouilles en un matériau différent de celui de l'extraction, sur ordre express du Maître d'Oeuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du matériau, - le chargement au lieu d'emprunt, le transport et le déchargement au lieu d'emploi, - la mise en oeuvre dans la fouille par couches de 0,20 m d'épaisseur compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95 % de l'O.P.M., - les essais de compactage avant la mise en oeuvre éventuelle de la réfection de chaussée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en place dans les fouilles mesuré contradictoirement.</p>		
BC 12 03	<p>- Grave non traitée 0/31.5</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
BC 21	<p>Blindage des fouilles</p> <p>Ce prix rémunère les blindages exécutés par l'entrepreneur et quels que soient leur nature et leur mode d'exécution suivant la surface. La surface prise en compte est celle du terrain soutenu qu'il soit en contact ou non avec les éléments constitutifs du blindage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, la mise en place et le déplacement des caissons de blindage, - la main d'oeuvre, - l'abandon éventuel de tout ou partie des blindages après accord du maître d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre.</p>		
BC 21 01	<p>- Jointif</p> <p>Le mètre carré:</p>	m2	
BH 02	<p>Canalisation P.V.C Assainissement</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisations en chlorure de polyvinyle coextrudés à joints automatiques, conforme à la norme NF EN 13476-2 "systèmes de canalisations en plastiques pour les branchements et les collecteurs d'assainissement sans pression enterrés"</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de sable 0/10 contenant moins de 5% de particules inférieures à 0.1 mm (en zone humide le sable sera remplacé par des graves roulées 8/25), - la mise en place du sable pour l'exécution du lit de pose, de l'enrobage et de 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>la couverture du tuyau soit au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 0.10 m pour lit de pose, * l'enrobage du tuyau quel que soit le diamètre, * 0.15 m pour la couverture du tuyau. <p>- le transport, le déchargement et l'approche des canalisations de longueur 3.00 m maximum,</p> <p>- la pose des canalisations, y compris la fourniture et la mise en oeuvre des joints et des pièces spéciales, des coupes et des raccords, la pâte lubrifiante,</p> <p>- les pièces spéciales de raccordement aux regards de visite,</p> <p>- les essais des canalisations.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, des dérivations éventuelles entre les éléments, d'épuisements éventuels, passage sous canalisation existante inférieure à Ø 300 ou d'une section équivalente, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire réellement posé pour les diamètres suivants:</p>		
BH 02 20	<p>- Ø 160 - composite SN 16</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BH 02 23	<p>- Ø 315 - composite SN 16</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BG 05	<p>Canalisation fonte ductile</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisations en fonte ductile.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise en place de sable pour l'exécution du lit de pose, de l'enrobage et de la couverture du tuyau, soit au maximum: <ul style="list-style-type: none"> * 0,10 pour le lit de pose * l'enrobage du tuyau quel que soit le diamètre, * 0,10 m pour la couverture du tuyau. - le transport, le déchargement, et l'approche des canalisations, - la pose des canalisations y compris la fourniture et la mise en oeuvre des joints complets, la pâte lubrifiante, - fourniture et mise en place des pièces spéciales et raccords (à selle, raccords à plaquettes, piquages orientables, coudes, manchons, etc...) - les essais de canalisations. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, d'épuisements éventuels, passage sous canalisation existante inférieure à diamètre 300 ou d'une section équivalente, etc,... et notamment au raccordement provisoire du réseau pendant la durée des travaux afin de ne pas interrompre l'alimentation des usagers.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire réellement posé, les longueurs étant mesurées suivant l'axe de la canalisation.</p>		
BG 05 04	<p>- Ø 400</p>	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Le mètre linéaire :		
BC 61	<p>Grillage avertisseur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport à pied d'oeuvre et la mise en place d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> * M.T. ou B.T. = rouge, * Gaz = jaune, * Télécoms = vert, * Eau potable et Arrosage = bleu (détectable), * Assainissement = marron (détectable). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire de grillage de protection mis en place.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BE 08	<p>Regard occasionnellement visitable prof. <=2m Ø cana. <=800</p> <p>Ce prix rémunère la mise en place de regard occasionnellement visitable préfabriqué en béton.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étalements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la mise en oeuvre de regards de visite préfabriqués avec cunette incorporée. L'étanchéité entre viroles sera réalisée par joints à lèvres. L'élément de fond doit être conçu pour permettre le raccordement des tuyaux afin de garantir le maintien des caractéristiques hydrauliques des effluents et respecter les diamètres, les angles, la pente ainsi que garantir la même étanchéité que celle exigée au raccordement des tuyaux entre eux. - les perçages sur les regards béton seront réalisés par carottage. - l'exécution des raccordements étanches au réseau par joints souples à lèvres, - la fourniture et la mise en place de la dalle de réduction ou couronne de répartition, - la fourniture et le scellement de la grille ou tampon en fonte série lourde, - le remblaiement autour du regard soigneusement compacté, en sable ou graves 0/20 ou 0/31.5, jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'O.P.M, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - les essais d'étanchéité (une garantie sera demandée à ce niveau). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation de la pente du couronnement, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc... Jusqu'à 2 m de profondeur pour les canalisations de diamètres inférieurs ou égaux à 0.80 m.</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BE 08 01	- Regard béton Ø800 + tampon L'unité:	u	
BE 08 01	- Regard béton Ø1000 + tampon L'unité:	u	
BE 06	<p>Regard de visite de grandes dimensions</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de regard de visite, coulé sur place / ou agglos à bancher, rectangulaire ou carré de grandes dimensions.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur projetée, - la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étalements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la mise œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, ou agglos à bancher, parois de 0,25 d'épaisseur, - la fourniture et mise en œuvre du ferrailage, - la fourniture et la mise en œuvre de 2 couches de revêtement bitumineux sur parois extérieures, - échelons de visite/ou échelle en aluminium y compris scellement, - dalle de couverture en béton armé épaisseur mini. 0,20 m répondant aux charges à supporter, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 Kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0,02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de tampon en fonte série lourde, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'OPM, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation de la pente de la dalle de couverture, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage réalisé pour :</p>		
BE 06 08	- Regard rectangulaire <= 2 m - 2,00 x 1,50 intérieur L'unité :	u	
BE 09	<p>Regard + tampon béton</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de regard non visitable en béton pour canalisation EP.</p> <p>Il comprend :</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - l'implantation dans le caniveau béton existant, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étalements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la mise en oeuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrage coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, dimensions suivant le cas - la fourniture et la mise en oeuvre du ferrailage, - la fourniture et la mise en oeuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de tampon béton avec découpe ajustée à la canalisation d'eaux pluviales projetée, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'O.P.M, - le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation de la pente du couronnement, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc...</p> <p>Jusqu'à 1 m de profondeur pour les canalisations de diamètres inférieurs ou égaux à 315 mm.</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		
BE 09 01	<p>- Regard 50 x 50</p> <p>L'unité :</p>	u	
BI 11	<p>Cadre préfabriqué</p> <p>Ce prix rémunère la pose en tranchée ouverte de cadres préfabriqués de section rectangulaire en béton armé à assemblage par joint souple, ou mortier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - le réglage du lit de pose aux cotes du projet, - le compactage du lit de pose, - la fourniture et la mise en place d'un béton de propreté de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur sur 0.10 m d'épaisseur et 0.10 m de débords de chaque coté, - la vérification de la planimétrie du béton de propreté, - la fourniture, mise en place et compactage des remblais latéraux et supérieurs en matériaux à définir suivant conditions d'utilisation, - la fourniture, le transport, le déchargement, et l'approche des cadres, - la pose, leur calage et les coupes, - la mise en place des joints, y compris les fournitures du joint et du savon neutre, - la confection de joint d'étanchéité au mortier de ciment ou résine, suivant le type de cadre à poser, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- les essais d'étanchéité.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, passage sous canalisation existante inférieure à Ø 300 ou d'une section équivalente, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire réellement posé.</p>		
BI 11 08	<p>- 200 cm x 100 cm</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BE 13	<p>Mur de tête</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un mur de tête sur une canalisation à la jonction avec un ouvrage à ciel ouvert (fossé terre ou cuvelage béton).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation du matériel, - la réalisation des fouilles nécessaires pour la fondation du mur de tête, - la mise en place de coffrages, - la fourniture et la mise œuvre de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, compris ferrailage - le décoffrage, - la remise en état des lieux, - le repliement des installations de chantier. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux afférents à la constitution du sous-sol.</p> <p>Il s'applique à l'unité de mur de tête réalisé pour les conduites suivantes :</p>		
BE 13 01	<p>- pour cadre 200cm x 100cm</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 11	<p>Bouche d'égout</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution d'une bouche d'égout en béton.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étaitements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la mise en œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrages coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, - la fourniture et la mise en œuvre de ferrailage sur la hauteur totale de l'ouvrage, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- la fourniture et le scellement de la grille ou de l'avaloir en fonte GS EN 124 (NF ou équivalent), sous chaussée ou bordures NOTA : Pour le cas des grilles, les trous ou fentes présenteront une largeur ou diamètre inférieur à 2cm conformément à la norme d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite en vigueur, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'OPM, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge,.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation du sol fini où est placé l'ouvrage, à l'adaptation de la grille par rapport au fil d'eau du caniveau, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond forme, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		
BE 11 09	<p>- Grille avaloir Profil TGAL réglable</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 11 11	<p>- Grille plate carrée de PAM ou similaire 400 x 400</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 11 13	<p>- Grille concave rectangulaire 750 x 380</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 25	<p style="text-align: center;">Conduite descente d'eau toiture</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place sur les façades de conduite de descente d'eaux pluviales en PVC ou fonte.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose des conduites y compris les coupes et les raccords, - la fourniture et la pose de colliers de fixation en acier scellés sur les façades et espacés tous les 1.50 m. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire mis en place :</p>		
BE 25 01	<p>- P.V.C Ø 80</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	u	
BE 27	<p>Regard pied de chute eaux pluviales</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution d'un "regard pied de chute" pour collecter les eaux pluviales qui proviennent des descentes de toitures, en béton armé tel que définis par les plans joints au dossier.</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur projetée, - la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étaitements et les épuisements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la pose du regard en béton proprement dit préfabriqué ou bien coulé sur place, (ce regard sera de dimensions intérieures 32 cm x 32 cm et de profondeur minimale de 30 cm), - la fourniture et la pose de la trappe en béton de série renforcée avec l'échancrure pour le passage du dauphin, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente aux 95 % de l'OPM, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage réalisé.</p> <p>L'unité :</p>		
BC 53	<p>P.V. croisement de canalisation ou de conduite</p> <p>Ce prix rémunère en plus-value le croisement d'une canalisation conduite, ou câble existants.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élargissement et l'approfondissement de la fouille, - les démolitions éventuelles et l'évacuation des gravats aux décharges, - les frais de décharge, - la dépose et la repose de la canalisation conduite ou câble rencontrés si nécessaire, - les étaitements éventuels, - le passage et la pose de la conduite projetée, - le calage, - les travaux de confortement, - les travaux en sous oeuvre, - l'établissement provisoire des écoulements, - les épuisements complémentaires et le détournement des eaux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par les travaux, le ralentissement du chantier, les raccordements définitifs sur les ouvrages existants.</p> <p>Il s'applique à l'unité de canalisation conduite ou câble rencontrés d'un diamètre supérieur ou égal à 0.30 m.</p> <p>L'unité :</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BE 28	<p>Création et raccordement de gargouille</p> <p>Ce prix rémunère la création d'une gargouille en fonte pour le guidage des eaux pluviales</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la découpe et la dépose des gargouilles existantes - la fourniture et la pose d'une gargouille carrée en fonte d'une longueur égale à celle du trottoir - la pose de la gargouille contre le mur existant en englobant l'ancienne gargouille découpée à l'intérieur de la nouvelle. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions liées aux joints et aux travaux de maçonnerie pour tout raccordement.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire mis en place :</p>	u	
<u>Espaces verts:</u>			
DA 49	<p>Création d'espaces verts</p> <p>Ce prix rémunère la création d'espaces verts conformément aux plans du projet y compris l'arrosage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements et l'évacuation des déblais - la préparation du terrain, - la fourniture et la mise en forme de la terre végétale, - la fourniture et la plantation d'essences avec la garantie de reprise des végétaux <ul style="list-style-type: none"> * Lavatera Maritima, * Delosperma Cooperi, * Euphorbia Myrsinite, * Euphorbia Characias, * Helichrysum Italicum, * Ajania Pacifica, - l'entretien pendant 2 ans, - le premier arrosage, - la garantie de reprise et de remplacement des végétaux détériorés pendant la durée de la période d'entretien, <p>Il comprend en outre les travaux nécessaires à l'installation de conduites d'arrosage par goutte à goutte pour l'ensemble des plantations:</p> <p>soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plans d'exécutions, - les implantations des fouilles, - l'exécution des fouilles par engin mécanique ou à la main, la mise sur berge des déblais ou en cas d'impossibilité en dépôt en vue de reprise pour remblaiement, - le chargement, le transport, le déchargement et le réglage des terres excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharges, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, le dressement des parois et l'exécution des niches et saignées, 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et mise en place en fond de fouille d'une couche de sable de 0,10 m d'épaisseur, y compris la fourniture de sable, - la fourniture et la mise en place d'une couche de sable pour enrobage de la conduite, - le fourniture et la mise en place des conduites de liaison entre les différents espaces arbustifs, des gaines de protections diamètre 63 mm aux traversées de chaussées et du grillage avertisseur, - le fourniture et la mise en place d'une conduite polyéthylène PN3 diamètre 22/25 mm basse densité ou suivant les cas PN4 diamètre 27,2/32 mm basse densité, y compris pièces de jonctions, raccords, etc... - la mise en oeuvre de goutteurs autorégulants, nombres et débits adaptés aux plantations, - le grillage avertisseur, - la reprise sur berges et le remblaiement de la fouille après pose de la canalisation avec de la terre meuble expurgée de cailloux, - la remise en état des lieux, - le dossier de récolement. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par les travaux, le ralentissement du chantier, les raccordements définitifs sur les ouvrages existants.</p> <p>Il s'applique au mètre carré d'espace vert crée</p> <p>Le mètre carré :</p>		
DA 36	<p>Déplacement unitaire d'arbre</p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des travaux préalables aux déplacements des arbres existants.</p> <p>LA PREPARATION ET L'ENLEVEMENT DE L'ARBRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation de l'arbre: taille de la couronne, soins cicatriciels, arrosage copieux ; - la fourniture et mise en place de bac, conteneur ou tontine grillagé pour maintenir la motte ; - le détouement de l'arbre pour constitution d'une motte de dimensions indiquées par le Maître d'Oeuvre ; - l'enlèvement de l'arbre en motte par tous moyens mécaniques ou manuels adaptés ; - le conditionnement de l'arbre pour la manipulation ; - le transport sur le site de replantation ; - l'ouverture du trou de replantation avec incorporation de 25kg de matière organique et minérale ; - la remise en état du site d'arrachage et de replantation selon les prescriptions du Maître d'Oeuvre ; <p>LA REALISATION DE LA FOSSE DE PLANTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une fosse de plantation de 2,00 m x 2,00 m x 1,50 m de hauteur, - l'évacuation des terres à la décharge autorisée y compris les frais de décharge, - le décompactage du fond de la fosse sur une profondeur de 15 cm, - la mise en place en fond de fosse d'une couche drainante de gravier ou pierres concassées (granulométrie 20/30 mm ép. 20 cm), - cette couche sera reliée à la surface par un drain PVC de diamètre 80 mm 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>avec bouchon de fermeture.</p> <p>LA PROTECTION CONTRE LES RACINES - il sera mis en place sur l'ensemble des surfaces de la fosse d'un dispositif de protection contre les racines de type ROOT-CONTROL ou similaire.</p> <p>LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DE LA TERRE VEGETALE - la terre végétale sera de bonne qualité, type franche ou maraîchère avec moins de 10 % de cailloux (> 10 mm) et au moins 7 % d'humus. Elle devra être exempte de tous gravats ou matériaux étrangers, son PH sera compris entre 6,5 et 7,5. - la fourniture d'amendements organique et d'engrais, - lors de la mise en place une cuvette sera réalisée afin de permettre un arrosage abondant (au minimum 50 l par arbre)</p> <p>LES PLANTATIONS - la mise en place et plantation soignée de l'arbre ; - la plantation des essences (fournitures non comprises) - l'entretien pendant 1 an, - la garantie de reprise et de remplacement des végétaux détériorés après l'année d'entretien, - le premier arrosage,</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité.</p> <p>L'unité :</p>		
DA 50	<p>Protection anti-racines</p> <p>Ce prix rémunère la mise en place d'un géotextile non-tissé type ROOT-CONTROL ou similaire sur fosse préalablement préparée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et le déchargement à pied d'oeuvre, - la mise en place du géotextile noir non tissé de 360 g/m² en double couche de Polypropylène sur l'ensemble des surfaces de la fosse, - les coupes et les raccords suivant la méthode d'assemblage par couture avec un ourlet ou par chevauchement en respectant les prescriptions du fabricant, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en oeuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en place.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	